

Le 30 avril 2025, une délégation UFAP UNSa Justice a été reçue en audience par Messieurs Alain RICHARDSON (Premier Vice-Président de la Collectivité de Saint-Martin), Thierry VERRES (Directeur Général Adjoint) et Cyrille Le VELY (Préfet de Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Notre délégation était composée de :

- Jean-François FORGET : Secrétaire Général de l'**UNSa Justice**
- Jean-Jacques RACAMY : Secrétaire Régional **UFAP UNSa Justice** Guadeloupe
- John AUGUSTIN : Secrétaire Régional **UFAP UNSa Justice** de Paris
- Teddy GUIEBA : Représentant **UFAP UNSa Justice** Guadeloupe

Ce déplacement syndical avait un objectif clair : porter la voix des agents et défendre la nécessité urgente d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de Saint-Martin.

Un tel projet permettrait de :

- Désengorger les établissements guadeloupéens (Basse-Terre, Baie-Mahault) ;
- Maintenir les liens familiaux des personnes détenues originaires de Saint-Martin ;
- Favoriser une meilleure réinsertion, en renforçant le travail en réseau entre services judiciaires, sociaux et associatifs ;
- Renforcer le sentiment de justice de proximité auprès de la population Saint-Martinoise.

Pour rappel, les personnes placées en détention provisoire ou condamnées issues du territoire de Saint-Martin sont incarcérées en Guadeloupe, notamment à :

- La Maison d'Arrêt de Basse-Terre,
- Le centre pénitentiaire de Baie-Mahault.

Ce qui porte le nombre total de détenus originaires de Saint-Martin à plus de 80.

Par ailleurs, 15 personnes sont actuellement placées sous surveillance électronique.

Ce dispositif, bien qu'efficace dans certains cas, ne constitue pas une alternative suffisante à l'incarcération en établissement fermé pour toutes les situations pénales rencontrées sur le territoire.

Les établissements guadeloupéens sont déjà en forte tension en termes de capacité, et peinent à répondre aux besoins spécifiques des personnes détenues originaires de Saint-Martin.

Après de longs échanges, les autorités locales ont reconnu une inégalité de traitement flagrante envers les détenus saint-martinois, aujourd'hui incarcérés à des centaines de kilomètres de leur famille et de leurs repères sociaux.

Elles se sont montrées favorables à la création d'une maison d'arrêt sur l'île et ont affirmé leur volonté de mobiliser les moyens nécessaires pour faire avancer ce projet.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, ce projet s'inscrit dans une logique de justice de proximité, de respect des droits fondamentaux, de continuité de la chaîne de sécurité et de développement territorial.

Saint-Martin est aujourd'hui le dernier territoire ultramarin sans établissement pénitentiaire. **Il est temps d'agir !**

La création d'une maison d'arrêt à Saint-Martin n'est pas seulement opportune, elle est indispensable.

L'UFAP UNSa Justice reste mobilisée pour que cette avancée devienne une réalité.

Les représentants UFAP UNSa Justice